

SERVICE DE PRESSE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE NOUMÉA

BP 3 - 98845 NOUMÉA

Nouméa, le 21 janvier 2014

Nouvelle-Calédonie

Tél. (687) 26 53 53

Fax. (687) 26 53 52

Objet: Le chapitre général ordinaire de la Congrégation des Petites Filles de Marie tenu depuis le 13 janvier 2014, en leur maison du Thabor (Mont-Dore, Nouvelle-Calédonie) a élu Sœur Marie Pierre YALOUMA comme Supérieure générale de cette congrégation religieuse pour un nouveau mandat de 4 ans.

Communiqué

En présence de l'Archevêque de Nouméa, la Congrégation des Petites Filles de Marie a ouvert son chapitre général ordinaire le lundi 13 janvier 2014 au Thabor (Mont-Dore, Nouvelle-Calédonie). Le chapitre a élu Sœur Marie Pierre YALOUMA comme Supérieure Générale pour un nouveau mandat de quatre ans. Les Sœurs Sylviana BEALO, Denyse TUSAÏ, Bernadette YENGO (1^{ère} conseillère vicaire), et Christine TEAMBOUEON ont été ensuite élues comme conseillères générales.



La Congrégation des Petites Filles de Marie fondée en 1875 par Sœur Marie de la Croix à Saint Louis en Nouvelle-Calédonie est la plus ancienne congrégation religieuse locale, elle compte actuellement 61 sœurs, dont 26 au diocèse de Port-Vila, Vanuatu.

La formation religieuse et spirituelle initiale des sœurs est donnée au Thabor (Postulat et Noviciat), puis après un temps de formation spécifique selon les qualifications à acquérir (professions de l'éducation, de la santé, de l'accompagnement social, de la catéchèse, etc.) là où il convient le mieux, les sœurs sont affectées pour l'apostolat à l'une des 18 communautés que les Petites Filles de Marie tiennent en Nouvelle-Calédonie ou au Vanuatu.

(fin)